

Quels objectifs pour le gouvernement ?

C'est un bond de cinquante ans en arrière qui est dans le viseur du nouveau pouvoir. Même si le programme d'Emmanuel Macron était assez imprécis sur le sujet de la formation professionnelle, on peut anticiper leur véritable objectif en s'intéressant un peu à la place qu'occupe un certain Marc Ferracci.

UN PEU D'HISTOIRE...

La formation professionnelle, telle que nous la connaissons, est une conquête consécutive au mouvement 1968. C'est en effet l'accord national interprofessionnel de 1970 (suivi d'une loi de 1971) qui a introduit l'obligation de formation sur le temps de travail, la cotisation obligatoire pour les entreprises gérée paritairement et le congé individuel de formation, notamment. Certes, les employeurs gardaient la main sur la formation, mais un réel droit à la formation pouvait prendre consistance.

Ce droit a fait l'objet de nombreuses adaptations au cours de ce demi-siècle, faisant glisser les objectifs initiaux de promotion sociale et de développement personnel vers des politiques de compétitivité et de traitement du chômage. Cependant, aucune attaque n'avait l'envergure de ce qui est affirmé aujourd'hui par ceux-là mêmes qui sont aux commandes.

LE PROGRAMME DE MACRON

Intitulée « *Créer une formation professionnelle à la hauteur* », cette partie du programme explique « *Le système de formation doit être entièrement réformé* » :

- La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation sera progressivement convertie en droits individuels pour les actifs. Chacun pourra s'adresser directement aux prestataires de formation, selon ses besoins.

- Les droits seront d'autant plus élevés que les besoins de qualification sont importants.
- Chacun disposera d'une information complète sur les résultats concrets de chaque formation, de chaque accompagnement (retour à l'emploi, impact sur la trajectoire salariale...), car tous les organismes seront obligés de se soumettre à une labellisation et d'afficher leurs performances.

Les intentions ne sont pas très claires, mais on voit déjà que le principe de la cotisation sociale et les organismes paritaires de formation sont dans le collimateur.

LE RÔLE DE PIVOT DE MARC FERACCI

Marc Ferracci est maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Il était en charge de la formation professionnelle dans le mouvement « En marche ». Après la formation du gouvernement Philippe, il devient conseiller spécial auprès de la ministre du Travail.

Marc Ferracci est aussi l'auteur, avec Pierre Cahuc et André Zylberberg, d'une étude de l'institut Montaigne en 2011 intitulée « Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties ». Cette note formule quatre propositions :

1. Substituer au système « former ou payer » des subventions aux formations.

2. Instituer un « chèque formation » pour les chômeurs.
3. Transférer aux URSSAF la collecte de la cotisation spécifique.
4. Évaluer et certifier les formations.

On retrouve ici l'architecture du programme Macron. Mais si on s'arrête sur la première proposition, il ne s'agit de rien d'autre que de supprimer purement et simplement la cotisation sociale pour la formation professionnelle. Mieux encore, les entreprises qui formeront — bien entendu, à leur convenance — toucheront des subventions. Pour ce qui est du droit à la formation, il sera réduit à un chèque formation, c'est-à-dire, en gros, à la possibilité de financer son compte personnel de formation auprès d'organismes marchands. Le CPF, comme nous l'annoncions (Le Guide n° 855, octobre 2016), ne deviendra pas du droit en plus, mais un microdroit se substituant à tous ceux qui existaient jusque-là.

Inutile de préciser que la fonction publique ne sera pas épargnée et que le CNFPT n'a d'autre avenir dans ce dispositif qu'une transformation en structure marchande ou une disparition pure et simple. D'autant qu'en 2013, une note de l'institut Montaigne reprenait ces propositions en précisant que les OPCA (organismes collecteurs de la cotisation) ne devraient plus être gestionnaires, mais de simples prescripteurs. Un nouveau cadeau de 6,5 milliards d'euros pour les entreprises.

PLUS QUE JAMAIS REVENDIQUONS DES DROITS NOUVEAUX

Signer cette pétition Signatures (1 173) Statistiques Plus de visibilité

Sauvons la qualité du service public de proximité



La baisse du taux de cotisation de la masse salariale à 0,9%, votée, sur proposition du gouvernement, par le parlement en 2015, renouvelée en 2016, place le CNFPT dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses sollicitations des collectivités territoriales. La formation à l'initiative des agents, déjà soumise à l'aval de l'employeur, se voit de plus en plus ignorée. De plus, seules les collectivités qui en auront les moyens pourront compenser la baisse de l'offre du CNFPT. C'est un nouveau pas franchi dans l'inégalité des territoires. C'est la remise en cause du CNFPT comme établissement public paritaire et national, gage d'une fonction publique territoriale unique pour un service public de proximité.

- Exigeons la fin de cette politique de casse et de régression sociale
- Exigeons le renforcement des moyens alloués à la formation professionnelle
- Exigeons le rétablissement immédiat de la cotisation obligatoire à son taux initial de 1% de la masse salariale des agents de la Fonction publique territoriale.

Sauvons la formation des fonctionnaires territoriaux.

pavelek cgt fdsp [✉ Contacter l'auteur de la pétition](#)

 Continuer avec Facebook

OU

* Prénom

* Nom de famille

* Ville

France

* Adresse de courriel

Je signe parce que... (optionnel)

Informez-moi des mises à jour de cette pétition ⓘ

Afficher ma signature publiquement

Signer cette pétition

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée sur notre site. Cependant, l'auteur de la pétition verra toutes les informations que vous rentrerez sur ce formulaire.

Pour recevoir un e-mail contenant un lien pour confirmer votre signature. Merci de consulter votre boîte de réception et dossier "courrier indésirable".

Signez la pétition :
https://www.petitions24.net/intersyndicale_fp



Personne ne nie que les entreprises aient besoin de former leurs salariés. De la même façon, tout le monde est conscient que la formation est un problème social et que les chômeurs doivent avoir la possibilité de faire des stages d'adaptation solides et qualifiants. Pour autant, n'est-il pas absurde de sacrifier les possibilités de formation autonome des salariés en emploi? Un actif, aujourd'hui, est certain d'être confronté à plusieurs carrières avant d'atteindre la retraite, il peut avoir à rattraper des lacunes de sa scolarité, il est confronté aux nécessités d'une adaptation technique de plus

en plus évolutive, il peut aspirer à des responsabilités qu'il n'imaginait pas dans sa jeunesse. Pourquoi devrait-il attendre d'être relégué au chômage pour avoir droit à une formation? Un droit à une formation qualifiante et personnelle, au libre choix des individus, est la réponse à ces besoins. Un droit mutualisé et cumulable dans le temps, financé et pris sur le temps de travail, qu'il va falloir arracher désormais, les quelques ouvertures du système mis en place en 1971 se refermant sous l'offensive libérale « macroniste ».

C'est donc ce débat qu'il faut mener sur les lieux de travail, les bureaux, les ateliers et les différents services. La pétition pour le 1 % reste encore un moyen d'amorcer ces échanges.